



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection

Question écrite n° 55551

Texte de la question

Prochainement s'ouvrira à Paris la conférence internationale « Biodiversité : science et gouvernance ». Des actions concrètes de restauration de la biodiversité seront évoquées. Aujourd'hui, la gestion et la protection de la biodiversité n'est pas réservée aux seuls pouvoirs publics, elle est bel et bien l'affaire de tous et nécessite des connaissances scientifiques et une information précise. Aussi M. Jean-Marc Nesme demande-t-il à M. le ministre de l'écologie et du développement durable de bien vouloir le tenir informé des actions d'information qu'il envisage de mettre en oeuvre auprès du grand public sur ce sujet important.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux actions d'information concernant la biodiversité. La mise en oeuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité, et notamment son objectif de mobiliser tous les acteurs, prévoit des programmes de communication et de sensibilisation à destination des élus, du grand public et des acteurs économiques. Ces opérations seront élaborées et mises en oeuvre en partenariat avec les acteurs de terrain, dont les associations de protection de la nature. Dans le cadre de leurs missions de sensibilisation du grand public, les gestionnaires d'espaces naturels protégés sont, eux aussi, chargés de proposer une information sur la biodiversité. Par ailleurs, des actions ciblées sont envisagées pour les entreprises privées et leurs personnels, pour les plaisanciers, les gens de mer, les agriculteurs, ainsi que les agents des fonctions publiques. De plus, en lançant la campagne « l'écologie a besoin de nous tous ; les mille et un gestes de l'été », le ministère de l'écologie et du développement durable tout entier cherche à mobiliser les jeunes au service de la biodiversité. Afin notamment de répondre à ces engagements internationaux pour la biodiversité, la France a mis en place un centre d'échanges sur la biodiversité, hébergé par le Muséum national d'histoire naturelle. Ce centre met notamment à disposition des usagers les informations disponibles sur l'état de la biodiversité en France ainsi que les indications sur les principaux outils et politiques pour sa conservation. Il propose également des liens avec des sites plus spécialisés, ainsi qu'un espace de dialogue. Par ailleurs, une mission d'information sur la biodiversité et de diffusion des résultats de la recherche a été confiée à l'Institut français de la biodiversité, groupe d'intérêt scientifique mis en place en 2001 pour fédérer les recherches scientifiques françaises sur la biodiversité. Cet organisme fédérateur permet de transmettre, auprès d'un large public, les grandes problématiques et réflexions portant sur la conservation de la biodiversité et les moyens d'arrêter son érosion d'ici à 2010. Enfin, à l'occasion de la Journée mondiale de la biodiversité (le 22 mai), le ministère de l'écologie et du développement durable envisage également de mettre en place des animations informatives sur l'ensemble du territoire. Une série d'émissions télévisées en partenariat avec une chaîne publique est en cours de conception et de tournage sur des sites qui ont vocation à être intégrés dans le réseau Natura 2000 et qui montreront combien l'homme, dans ses activités quotidiennes, peut agir en faveur de la biodiversité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55551

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 18 janvier 2005, page 455

Réponse publiée le : 15 novembre 2005, page 10551